



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 mai 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 4 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer le rapport établi sur les travaux de la soixante-treizième session du Conseil, qui s'est tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2012. Le texte complet des conclusions adoptées à cette occasion figure en annexe, mais je tiens néanmoins à mettre en avant quelques-unes des questions abordées durant la session.

À la séance plénière d'ouverture, le Maroc a été élu à l'un des deux sièges de vice-président du Conseil, l'autre allant à l'Afrique du Sud. Les délégations koweïtienne et iraquienne ont pris la parole. Le texte de leurs déclarations est envoyé par courrier, accompagné de l'original de la présente lettre. Une délégation du Comité iraquien d'experts financiers s'est exprimée sur la question du paiement des contributions au Fonds d'indemnisation. Les délégations de l'Arabie saoudite, de la Jordanie et du Koweït sont intervenues à propos du Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement pour faire part des progrès accomplis par leurs pays dans la mise en place des mesures de contrôle et des mécanismes prescrits par le Conseil dans sa décision 269 [S/AC.26/Dec.269(2011)]. Par ailleurs, le Conseil a examiné un rapport du Chef de secrétariat sur les activités menées par la Commission depuis la dernière session.

Concernant le montant de la contribution iraquienne au Fonds d'indemnisation, le Conseil a noté que le total des trois derniers versements au Koweït s'élevait à plus de 3 milliards de dollars et que, compte tenu du niveau des ressources mises à la disposition du Fonds et d'après les dernières projections, le solde de 16 milliards de dollars pourrait être réglé dans sa totalité dès avril 2015. S'agissant des consultations relatives au montant restant dû au Koweït tenues entre l'Iraq et le Koweït sous les auspices de la Commission, le Conseil a pris acte de la réunion qui a eu lieu à Bagdad en janvier 2012 entre le Chef de secrétariat et moi-même et le Ministre iraquien des affaires étrangères, ainsi que des déclarations faites par les délégations iraquienne et koweïtienne à la séance plénière d'ouverture. Notant les progrès dernièrement accomplis par l'Iraq et le Koweït vers la résolution des autres problèmes bilatéraux qui les occupent et dont le prompt règlement est dans l'intérêt des deux pays, le Conseil m'a prié d'écrire à leurs gouvernements respectifs pour leur rappeler que la Commission était disposée à organiser une rencontre entre eux et a demandé au Chef de secrétariat de continuer de faciliter les consultations.



Sur la question des arrangements pris pour garantir le versement des contributions au Fonds d'indemnisation, le Conseil s'est félicité que ce dernier ait continué de recevoir 5 % du produit des ventes de pétrole par l'Iraq depuis le transfert du contrôle des recettes pétrolières iraqiennes au Comité d'experts financiers. J'ai le plaisir de faire savoir que le chef du Comité, M. Abdulbasit, a informé le Conseil, à la séance plénière d'ouverture, que le Ministère iraquien des finances avait approuvé le mécanisme destiné à l'évaluation et au versement au Fonds de 5 % de la valeur des recettes non monétaires de l'Iraq et qu'un montant de 109,9 millions de dollars avait récemment été transféré sur le compte du Fonds, conformément aux dispositions de la résolution 1956 (2010) du Conseil de sécurité.

S'agissant du Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, le Conseil a examiné l'état de mise en œuvre des décisions 258 (2005) et 269 (2011). Au sujet de la décision 269, il a pris note des progrès ininterrompus réalisés par les gouvernements participants dans la mise en place des mécanismes et des mesures de contrôle indiqués dans cette décision et des demandes formulées par les gouvernements dans leurs déclarations tendant à ce que le Programme soit maintenu sous sa forme actuelle au-delà de 2012. Notant également qu'il reste des questions à régler dans certains dossiers, le Conseil a réaffirmé l'objectif de 2012 et la nécessité d'avancer à un rythme soutenu dans la mise en place des systèmes et contrôles exigés, et demandé que les gouvernements continuent de concentrer leurs efforts sur le respect des critères fixés par la décision 269. Il a également étudié la question des garanties politiques prévues par cette décision et chargé le Secrétariat de poursuivre les consultations avec les gouvernements participants sur la rédaction d'un projet de texte et d'annexes, pour ces garanties, afin que les dispositions convenues puissent être approuvées lors de la soixante-quatorzième session, en novembre 2012.

Au sujet de la décision 258, le Conseil a pris acte des exposés du secrétariat sur les projets exécutés en Arabie saoudite, en Jordanie, au Koweït et en République islamique d'Iran, ainsi que des notes d'information du secrétariat et des rapports semestriels des coordonnateurs et experts indépendants nationaux de ces pays. Il a formulé des recommandations, approuvé des plans échelonnés d'exécution, autorisé le déblocage de fonds provenant de leurs comptes spéciaux respectifs, si nécessaire, et avalisé des modifications techniques dans le cas du Koweït.

Le Conseil a adopté un rapport du Comité des questions administratives concernant le rapport final sur les dépenses afférentes à l'exercice biennal 2010-2011 et chargé le secrétariat d'élaborer le budget sur les activités du Fonds d'indemnisation et le Programme de suivi pour 2013 afin que le Comité l'examine en septembre 2012.

Avec le paiement récent effectué en avril 2012, il reste à présent six indemnités à verser (dans les catégories institutionnelle et gouvernementale), toutes en faveur du Koweït. Le montant total des indemnités allouées à cette date par la Commission s'élève à quelque 36,4 milliards de dollars, dont 16 milliards en attente de versement. Le prochain versement est prévu pour le 26 juillet 2012.

La prochaine session du Conseil se tiendra du 27 au 29 mai 2012.

Le Président du Conseil d'administration  
(*Signé*) Harms Heinrich **Schumacher**